



RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
**COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2021/55

L'an deux mille vingt et un et le treize avril à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Cécile GRAU, Monsieur Pierre POUILLEY, Monsieur Raymond MIQUEL, Madame Christine MARECHAL Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Valérie GUARINOS, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Anne-Marie CLERGUE, Madame Pascale DOMECH, Madame Sylvia GUERRERO.

Procurations de vote :

Madame Myriam LÉONARD donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Cécile GRAU

Monsieur Erald GAST donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Monsieur Olivier AMANS, donne procuration à Madame Pascale DOMECH

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO

Monsieur Yves PAUBERT donne procuration à Madame Cécile GRAU

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Valérie GUARINOS

Date de convocation : 07 avril 2021

**Objet : Travaux sur le réseau public d'éclairage et de télécommunication - Viabilisation de la rue Napoléon Peyrat – Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège (SDE09)**

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux de viabilisation rue Napoléon. Peyrat doivent être réalisés.

Ces travaux relèvent du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège, auquel la commune a transféré sa compétence en la matière.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 19 137 €

Eclairage public :

La contribution de la commune s'élève à 13 600 €

Génie civil de télécommunication

La contribution de la commune s'élève à 5 537 €

Le financement sera effectué par contribution de la commune imputable en section d'investissement dans le budget communal au chapitre 2041582.

Le règlement sera effectué : sur un exercice.

Où cet exposé  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
à la majorité des suffrages exprimés ( **29 voix POUR** )

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire pour la réalisation des travaux de viabilisation de la rue Napoléon. Peyrat par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège (SDE09),
- **ACCEPTE** de financer la contribution au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège (SDE09), pour un montant de 19 137 €, s'agissant de devis estimatifs le conseil municipal accepte de financer un delta de plus ou moins 10 %,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget concerné,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire  
Marc SANCHEZ

